



**COMITÉ D'ORGANISATION  
A.M.P.V  
Association Motocycliste de PONT-DE-VAUX  
Ligue Auvergne Rhône-Alpes**



# **KIDS QUAD 2024**

## **REGLEMENT PARTICULIER**



Secrétariat AMPV  
52 chemin des creuses – 01290 Crottet  
[racingmmo@aol.com](mailto:racingmmo@aol.com)

Tél. +33 03 85 23 10 07

RP Kids Quad - Version 15/11/2023

## Table des matières

Article 1	DÉFINITION .....	3
Article 2	ENCADREMENT DE LA MANIFESTATION.....	4
Article 3	REGLEMENTATION .....	5
Article 4	PRESENTATION AU PUBLIC EN VILLE .....	6
Article 5	BRIEFING.....	6
Article 6	PROGRAMME DE L'EPREUVE.....	7
Article 7	CLASSEMENT DE L'EPREUVE .....	8
Article 8	CHRONOMETRAGE PAR TRANSPONDEUR.....	8
Article 9	COMPORTEMENT .....	9
Article 10	EXTRAIT DU CODE ENVIRONNEMENT.....	9
Article 11	LES DRAPEAUX .....	9
Article 12	ASSURANCE .....	10
Article 13	APPLICATION DU PRESENT REGLEMENT .....	10
Article 14	HEBERGEMENT .....	10
	<a href="#">Feuille d'inscription</a>	
	AUTORISATION PARENTALE.....	12

## Article 1 DÉFINITION

L'Association Motocycliste de Pont-de-Vaux (A.M.P.V.), inscrite sous le numéro **C3139**, organise dans le cadre des 72 Heures de Pont-de-Vaux les **22, 23, 24 et 25 août 2024** une épreuve sportive de QUAD tout terrain, ouverte aux jeunes âgés **de 9 à 15 ans**, appelée :

### KIDS QUAD

Se déroulant en 3 manches, elle est courue en solo.

Cette épreuve internationale est inscrite au calendrier de la FIM, de la FIM Europe sous le numéro **IMN** ainsi que sur celui de la F.F.M. n° .

Cette épreuve est définie par le présent Règlement Particulier, les Règles Techniques de Sécurité FFM endurance tout terrain et le Code Sportif de la F.I.M. .

Le circuit a une longueur de 1,9 kilomètre environ. La largeur de la piste est de 4 à 12 mètres.

Le nombre maximum d'engagements est limité à **57**.

Kids quad est une épreuve par invitation.

### 1.1 COUREURS ADMIS

Peuvent prétendre participer à cette épreuve tous les coureurs titulaires d'une licence délivrée par la FFM NJ, **NCO, LUE** ou Inter Jeune. Seuls sont admis les pilotes en possession de la licence F.F.M, les licences nationales des pays membres de la zone Union Européenne, (LUE et F.I.M) en cours de validité ainsi que les licences «1 **manifestation LJA**» ; cette dernière est limitée en fonction des places disponibles ou en cas de grille incomplète.

Pour obtenir une licence à la journée, il faut être en possession d'un certificat médical de moins de 1 an de non-contre-indication à la pratique du sport moto en compétition.

Les imprimés licences « 1 **manifestation LJA** » sont téléchargeables sur le site FFM <http://www.ffmoto.org/journee-licence>.

Les licences nationales étrangères hors zone UE devront être régularisées avec un timbre F.I.M. et l'autorisation de sortie.

#### ▪ ÂGES et CYLINDREES

Les cylindrées imposées sont :

A partir de 9 ans : 90cc 2T maximum 150cc 4T maximum

A partir de 12 ans : 90cc 2T maximum 150cc 4T maximum

A partir de 13 ans : 125cc 2T maximum 250cc 4T maximum

A partir de 15 ans : 125cc 2T maximum 250cc 4T maximum

**La limite d'âge minimum débute à la date anniversaire du coureur. Pour la limite d'âge maximum, les pilotes ne devront pas avoir 16 ans avant le 24 août 2024. (Né avant le 23 août 2009)**

Afin de faciliter les vérifications administratives, les pilotes peuvent souscrire leur licence en ligne sur : <http://www.ffmoto.org/journee-licence>.

### 1.2 DROITS D'ENGAGEMENT (Y compris les dossards)

Pour participer, l'envoi d'un bulletin d'inscription est obligatoire au minimum 15 jours avant le début de l'épreuve et l'inscription sera possible dans la limite des 57 places disponibles, dans l'ordre de réception des engagements par la poste.

Les règlements sont adressés par courrier au secrétariat de l'organisation des 72 Heures de Pont-de-Vaux :

**AMPV - 52 chemin des creuses - 01290 CROTTET - France - 03 85 23 10 07 <mailto:racingmmo@aol.com>**

Les droits d'engagement sont fixés à **130 € TTC (Cent trente Euros)**

Pour les pilotes français : Les chèques sont libellés à l'ordre de l'Association Motocycliste de PONT-DE-VAUX (A.M.P.V.).

Pour les pilotes étrangers : le paiement se fait uniquement par CB ou virement bancaire (SWIFT). Dans le cas d'un virement bancaire, 30€ sont ajoutés aux droits d'engagement pour les frais bancaires.

BANK NAME	BANK ADDRESS	ACCOUNT NAME
<b>CIC Lyonnaise de Banque</b>	<b>LB PONT DE VAUX</b>	<b>AMPV</b>
IBAN:	SHIFT CODE/BIC	
<b>FR76 1009 6182 0300 0147 5830 145</b>	<b>CMCIFRPP</b>	

**Tout engagement non accompagné du règlement n'est pas pris en compte.**



Secrétariat AMPV  
52 chemin des creuses - 01290 Crottet  
[racingmmo@aol.com](mailto:racingmmo@aol.com)

Tél. +33 03 85 23 10 07

RP Kids Quad - Version 15/11/2023

## ENGAGEMENTS EN LIGNE :

Plus facile, plus rapide et plus sûr, vous pouvez à présent totalement vous engager en ligne.

-vous remplissez votre bulletin d'engagement et vous nous le faites parvenir par mail à [racingmmo@aol.com](mailto:racingmmo@aol.com)

-avec votre carte bancaire vous pouvez facilement régler le montant de votre engagement en allant sur <https://www.apayer.fr/AMPV>  
N'oubliez pas dans REFERENCE de préciser la **catégorie Kids** et le **nom du pilote**.

Le droit d'engagement comprend : le dossard, la location du transpondeur, le support et 3 badges/bracelets :  
1 accompagnateur, 1 mécanicien, 1 panneateur, et 1 pass véhicule.

C'est à partir du **mercredi 22 août 2024 à 08 heures**, à votre arrivée, que sera remis à la personne désignée (voir formulaire d'engagement) représentant le team, la totalité des badges.

Toute personne souhaitant accéder au parc de ravitaillement et/ou de panneautage pendant la course devra être titulaire à minima d'une licence "assistant pilote" dite "LAP" (45€ par an) ou « LJP » 20€ par manifestation, d'une licence sportive NCO, etc.) ou dirigeant, etc.

Nous vous rappelons que le moto-club organisateur ne garantit pas en individuel accident les personnes non-membres de l'organisation se trouvant dans le parc de ravitaillement et/ou de panneautage.

En cas de désistement avant la date limite du 1<sup>er</sup> août 2024, les engagements ne sont remboursés que sur la base de 50% du montant total. Au-delà de cette date, le montant de l'engagement n'est pas remboursé.

**Si l'épreuve ne pouvait avoir lieu, pour cas de force majeure, les organisateurs ne pourraient être tenus pour responsables vis à vis des concurrents et les droits d'engagement ne seraient pas remboursés.**

## 1.3 CONTRÔLES ADMINISTRATIFS

Les concurrents devront impérativement présenter les documents suivants :

- Carte d'identité ou passeport.
- Guidon (or ou argent) ou C.A.S.M.
- Autorisation parentale.
- Pour les concurrents français et Européens, Licence 2024
- Certificat médical d'aptitude daté de moins d'un an pour les pilotes prenant une licence une manifestation
- Les originaux de tous les documents doivent être présentés.
- LES DÉCLARATIONS DE PERTE OU DE VOL ET LES PHOTOCOPIES NE SERONT PAS ACCEPTÉES.

## 1.4 CONTRÔLES TECHNIQUES

Toutes les machines (ainsi que les casques et l'équipement du pilote), devront être contrôlées, conformément aux règles techniques édictées par la FFM. Une attention toute particulière sera apportée au contrôle du niveau sonore des machines.

## 1.5 CONTRÔLE DU BRUIT

Suivant normes FFM, en vigueur limitées à **109 décibels à 2 m**. Toute machine dépassant cette limite sera refusée au départ.

## Article 2 ENCADREMENT DE LA MANIFESTATION

ORGANISATEUR TECHNIQUE	Maurice MAINGRET 252625
DIRECTEUR DE COURSE :	André LIOGIER 171369
DIRECTEURS DE COURSE ADJOINT	Michel BERNARD 003604 / /Franck LEGRIS 179400/ Christophe COMAS 007077
PRÉSIDENT DU JURY	Paul ROCHE 142107
COMMISSAIRES SPORTIFS	Michel GAMBIN 010940/ Francis SKIERSKOWSKI 022388
COMMISSAIRES DE ROUTE	Commissaires de piste, FFM, ligue Auvergne Rhône-Alpes et clubs voisins
COMMISSAIRE TECHNIQUE	Patrick THEVENARD 147505/ Christian SULPICE 022644
CHRONOMÉTRAGE	AFC Micro



**3.1 MOTOCYCLES**

Seront admises les machines répondant aux normes suivantes :

**Définition :** Un quad est un véhicule à quatre roues et dont les roues arrière assurant la propulsion sont montées sur le même axe rigide horizontal.

- Le moteur ne peut en aucun cas être situé derrière le pilote.
  - Tout système différentiel de transmission est interdit.
  - Le choix du cadre, du moteur, de l'emplacement du réservoir de carburant est libre.
  - Les pneus cloutés, chaînés sont interdits.
  - Les jantes, que ce soit pour l'avant ou l'arrière, ne peuvent excéder 12 pouces de diamètre.
  - Les roues à bâtons et à rayons ainsi que les jantes en carbone sont interdites.
  - La largeur hors tout ne doit pas excéder 1300 mm, quelle que soit la compression de l'amortisseur, mesure prise en charge (pilote sur la machine).
  - Le silencieux d'échappement ne doit pas dépasser l'aplomb arrière du quad ou une ligne vertical tangente.
  - La plaque arrière sera en plastique souple.
  - Le pilote doit être obligatoirement isolé des roues arrière par deux ailes, solidaires ou non l'une de l'autre, réalisées en matière plastique ou en polyester.
  - La transmission assurée par une chaîne devra être équipée d'un sabot en matière dur (type téflon et non alu) à sa partie inférieure protégeant la couronne et le disque. Un pare choc ou pare buffle devra être mis en place. Dans le cas d'un pare choc, les deux embouts devront être arrondis, diamètre minimum : 15 mm
  - Un tube de protection (ou nerf bar) sans partie saillante de section ronde doit être prévu de chaque côté de l'engin. Il devra obligatoirement être fixé en deux points : un au niveau du support d'articulation du bras de suspension inférieur, l'autre sur le support de repose-pied et comporter des sangles ou treillages métalliques fixés sur la tubulure du nerf bar et du châssis. Afin d'empêcher le pied du pilote de toucher le sol accidentellement.
  - Un coupe-circuit interrompant l'alimentation électrique doit être relié au pilote.
  - La direction doit être assurée par les roues avant.
  - Le guidon doit être équipé d'une protection rembourrée sur la barre transversale. Les guidons sans barre transversale doivent être équipés d'une protection rembourrée située au milieu du guidon, recouvrant largement les brides du guidon.
  - Les extrémités exposées du guidon doivent être bouchées avec un matériau solide, ou recouvertes de caoutchouc.
  - Les gardes boue doivent être en matériaux souples.
  - Toutes les machines doivent être alimentées par du carburant sans plomb, conforme aux spécifications de la FIM.
  - La capacité des réservoirs ne peut excéder 22 litres pour les moteurs 2T ou 4T.
  - Les réservoirs de carburant ne peuvent être placés à l'avant du véhicule (à l'avant du guidon)
  - Les réservoirs ne peuvent dépasser la hauteur de la fixation du guidon.
  - Un feu rouge type « LED » à l'arrière est obligatoire (minimum 10cm).
- **Plaques des Machines :**
    - Les plaques des machines devront être de dimensions réglementaires.
    - La plaque frontale et arrière aura un fond vert, avec numéros blancs, mate.
    - Dimension des chiffres : 14 cm de haut minimum
    - Dimension de la plaque avant 15 x 20 cm, L'emplacement choisi pour la pose de cette plaque est le carénage avant et non sur le bumper avant. Celle-ci est obligatoire du début à la fin de l'épreuve.
    - Dimension de la plaque arrière 23 x 28 cm. La plaque arrière devra être perpendiculaire à l'axe de la piste. Elle est réalisée dans un matériau souple, non rigide, métal interdit pour raison de sécurité doit être positionnée comme modèle ci-dessous. Les numéros sont apposés sur les faces gauche et droite pour être visibles de chaque côté

Ci joint un exemple de plaque arrière qui fonctionne :



## 3.2 EQUIPEMENTS DES CONCURRENTS

### Vêtements :

Pendant les activités, les pilotes doivent porter une tenue de crossman ou d'enduriste complète en matière résistante qui couvre le torse et les bras, un pantalon et des gants en matière résistante et des bottes en cuir ou en matière équivalente allant jusqu'aux genoux. Les protections ne bénéficiant pas du label FFM devront être conformes aux normes suivantes :

- Protection dorsale Norme EN 1621-2
- Protection pectorale Norme EN 14021 et EN 1621-3
- Gilet intégral (pectorale et dorsale intégrées) EN 14021 ou EN 1621-3 pour la pectorale et EN 1621-2 pour la dorsale.

### Casques :

Pendant les activités, les pilotes portent un casque homologué.

Le casque doit être correctement attaché, bien ajusté et en bon état. Il doit être muni d'un système de fixation par jugulaire.

Tous les casques doivent être marqués avec l'une des marques d'homologation des normes internationales officielles suivantes :

FIM, Europe / ECE 22/05, Grande Bretagne BSA et B, USA SNELL+2010 ou Japon JLS.T8133 2007.

Aucun objet saillant, lumière, caméra et autres, ne doit être placé sur le casque.

Les casques ayant un appendice aérodynamique (aileron) sont interdits, sauf ceux qui sont homologués d'origine avec cet accessoire.

Pour la protection des yeux, le port de lunettes, lunettes de protection ainsi que les visières est autorisé. Les protections des yeux et lunettes doivent être en matière sécurité, incassable. Les visières de casques ne doivent pas faire partie intégrante du casque.

## Article 4 PRESENTATION AU PUBLIC EN VILLE

Les coureurs participants à l'épreuve KIDS QUAD sont autorisés à participer à la présentation au public en ville le jeudi après-midi et au défilé le jeudi soir. Dans ce dernier cas, cette partie de l'épreuve se déroulant de nuit, chaque machine sera équipée d'un phare AV et d'un feu arrière non clignotant faisant corps avec le quad en état de fonctionnement. La couleur de ce feu AR est obligatoirement rouge et visible à une distance de sécurité, aucune dérogation ne sera admise à ce sujet. Les Kids Quad seront placés à l'avant du défilé.

Après les contrôles administratif et technique, des départs en convois sont organisés pour emmener pilotes et quads pour la présentation en ville. A l'issue du contrôle technique, les machines sont stationnées sous la responsabilité des pilotes, en attente du départ en convoi sur ordre de l'organisateur, encadré par des véhicules de l'organisation.

Tout pilote qui se rend en ville en quad par la route, hors convoi, est sanctionné par la gendarmerie et par l'organisation. Il est strictement interdit de circuler en quad non homologué dans l'agglomération de Pont-de-Vaux et sur les voies publiques.

Tous les pilotes sont obligatoirement présents le jeudi soir à la présentation. Ils sont habillés en tenue de course et casque obligatoire. Ils prennent part à la présentation des teams au public sur le podium dans l'ordre inversé des numéros de 17h30 à 22h00. Une convocation mentionnant l'heure de présentation pour le pilote et sa machine lui est remis au contrôle administratif.

La sortie du podium de présentation jusqu'à la mise en place dans la grande rue du centre ville, puis ensuite le défilé des quads permettant le retour en convoi jusqu'au parc coureurs doit se faire obligatoirement avec le casque porté réglementairement avec une seule et unique personne sur le quad (le pilote uniquement). La participation au défilé à l'issue de la présentation au public et le retour au circuit doit se faire obligatoirement par le convoi mis en place par l'organisation.

## Article 5 BRIEFING

La présence au briefing de tous les pilotes est obligatoire. La participation pourra être contrôlée. Le lieu et les horaires sont précisés sur le programme (Voir horaires annexe 1).

## Article 6 PROGRAMME DE L'ÉPREUVE

Le programme sera communiqué dès qu'il sera clôturé et validé.

intervalle	durée		Début	Fin	
	00:30	<b>VENDREDI 23</b>	08:00	08:30	Accueil commissaires
	00:30		08:30	09:00	Briefing commissaires
	00:15		08:30	08:45	Briefing Kids
	00:45		08:45	09:30	Briefing Mondial + Contest
	00:20		09:30	09:50	Essais Kids Quad (Chrono 9h30/9h50)
00:25	00:45		10:15	11:00	Essai Contest (Chrono 10h30/11h00)
00:15	01:30		11:15	12:45	Essais Mondial (Chrono 11h45/12h45)
	01:20		<b>12:45</b>	<b>14:05</b>	<b>REPAS</b>
00:15	00:10		14:20	14:30	Prégrille Kids Quad
	00:20		14:30	14:50	1ère manche Kids Quad
00:10	00:30		15:00	15:30	Prégrille Contest
	03:00		15:30	18:30	1ère manche Contest
00:20	00:10		18:50	19:00	Prégrille Kids Quad
	00:20		19:00	19:20	2ème manche Kids Quad
	01:40		<b>19:20</b>	<b>21:00</b>	<b>APERÔ ET REPAS</b>
	00:15	<b>SAMEDI 24</b>	08:00	08:15	Briefing commissaires
00:15	00:30		08:30	09:00	Pré-grille Mondial
	03:30		09:00	12:30	1ère manche Mondial
	01:10		<b>12:30</b>	<b>13:40</b>	<b>REPAS</b>
00:10	00:10		13:50	14:00	Prégrille Kids Quad
	00:20		14:00	14:20	3ème manche Kids Quad
00:10	00:30		14:30	15:00	Prégrille Contest
	01:00		15:00	16:00	2ème manche Contest
	02:00		14:00	16:00	AINduro "La Spéciale"
00:30	00:30		16:30	17:00	Prégrille AINduro
	01:00		17:00	18:00	1ère manche AINduro
	01:20		<b>18:00</b>	<b>19:20</b>	<b>REPAS</b>
00:10	01:15	18:45	20:00	Pré-grille Mondial Présentation des nations	
	04:00	20:00	00:00	2ème manche Mondial	
	00:15	<b>DIMANCHE 25</b>	07:30	07:45	Briefing commissaires
00:15	00:30		08:00	08:30	Prégrille AINduro
	02:30		08:30	11:00	2ème manche AINduro
	01:20		<b>11:00</b>	<b>12:20</b>	<b>REPAS</b>
00:10	00:30		12:30	13:00	Pré-grille Mondial
	04:30	13:00	17:30	3ème manche Mondial	
		18:15		Remise des Prix AINduro/Mondial	

19h30/20h30 Visite stands Mondial

08h/11h Contrôle adm/tech AINduro  
11h/11h30 Briefing AINduro

17h10/17h50 Remise Prix Kids/Contest

18h45/18h55 Ouverture parc fermé  
18h55/19h15 Mise en place quads  
19h15/19h45 Présentation des Nations avec les pilotes  
19h45/20h Procédure de départ

## Article 7 CLASSEMENT DE L'EPREUVE

Le classement général de l'épreuve sera calculé en additionnant les points obtenus à chaque manche. Celui qui aura totalisé le plus grand nombre de points sera déclaré vainqueur.

En cas d'ex-æquo, celui qui aura obtenu la meilleure place dans la dernière manche sera déclaré vainqueur de l'épreuve. Cette règle est valable pour les autres ex-æquo.

### 7.1 BAREME

Chaque manche est considérée comme une épreuve en soit, les points attribués par manche sont :

Clit	Pts	Clit	Pts	Clit	Pts	Clit	Pts	Clit	Pts	Clit	Pts
1er	61	5ème	53	9ème	49	13ème	45	17ème	41	21ème	37
2ème	59	6ème	52	10ème	48	14ème	44	18ème	40	22ème	36
3ème	57	7ème	51	11ème	47	15ème	43	19ème	39	23ème	35
4ème	55	8ème	50	12ème	46	16ème	42	20ème	38	24ème	34
Clit	Pts	Clit	Pts	Clit	Pts	Clit	Pts	Clit	Pts	Clit	Pts
25ème	33	29ème	29	33ème	25	37ème	21	41ème	17	45ème	13
26ème	32	30ème	28	34ème	24	38ème	20	42ème	16	46ème	12
27ème	31	31ème	27	35ème	23	39ème	19	43ème	15	47ème	11
28ème	30	32ème	26	36ème	22	40ème	18	44ème	14	48ème	10
Clit	Pts	Clit	Pts	Clit	Pts						
49ème	9	53ème	5	57ème	1						
50ème	8	54ème	4								
51ème	7	55ème	3								
52ème	6	56ème	2								

### 7.2 PLACEMENT SUR LA GRILLE

Dans l'ordre des essais chronos et sous les ordres d'un commissaire, **les pilotes sortent du parc des stands et rejoignent avec leur machine la grille de départ 10 minutes avant l'heure de départ de chaque manche.**

**ATTENTION :** l'accès à la piste sera fermé 5 minutes avant l'heure de départ de chaque manche.

Aucune intervention mécanique ou de ravitaillement, de quelque nature que ce soit, n'est tolérée sur la ligne de départ pendant cette période de pré-grille.

Seul le pilote prenant le départ et un accompagnant en dossard sont autorisés dans l'aire de départ. Toutes les autres personnes de l'équipage doivent rester derrière les barrières de sécurité.

### 7.3 RECOMPENSES

L'AMPV et ses partenaires récompensent sous forme de Coupes, Trophées :

- 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> Classement général
- 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> Féminines.
- 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> Benjamins (9/11ans)
- 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> Minimes (12/13ans)
- 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> Cadets (13/15ans)

## Article 8 CHRONOMETRAGE PAR TRANSPONDEUR

Le Chronométrage s'effectue par le biais de transpondeurs. Le coût de location des transpondeurs (6 € par épreuve) est inclus dans le montant de l'engagement.

Les transpondeurs seront distribués la veille et le matin de l'épreuve, ils devront être rendus propres à l'issue de la dernière manche de chaque épreuve.

**Une caution de 250 € est exigée, garantissant la perte ou la détérioration du matériel.**





## Article 9 COMPORTEMENT

Tout pilote engagé sur une manifestation se doit d'avoir un comportement correct. Il est responsable de ses accompagnateurs, tant sur le circuit qu'aux abords du site, avant, pendant et après l'épreuve. Dès lors qu'un licencié est sur un site dans le cadre d'une organisation, d'un entraînement ou d'une course, il est tenu de respecter les consignes des Organisateurs, du Directeur de Course et du Délégué sur l'épreuve. Aucune intervention de parents ou amis ne sera tolérée dans le déroulement d'une épreuve.

Tout concurrent quittant son stand, devra impérativement circuler à faible allure (20 km/h maximum.)

IL EST INTERDIT DE S'ARRÊTER LE LONG DU MUR DES STANDS. DE MÊME, IL EST INTERDIT À CHACUN DES MEMBRES DU TEAM DE FRANCHIR LE MUR DES STANDS.

**Rappel** : il est strictement interdit de fumer dans les stands

### 9.1 Publicité

Il est rappelé conformément à la loi 91-32, que toute publicité en faveur d'une marque de tabac ou d'alcool est interdite dans l'enceinte du circuit.

- 1) Toute publicité ou action publicitaire et promotionnelle dans les enceintes de l'organisation ou aux abords du circuit (stands, parcs, piste, village, etc. ...) doivent faire l'objet d'un accord préalable avec le service de publicité du Mondial du Quad. Toute publicité, tout affichage à caractère publicitaire ou promotionnel dans et sur les stands sont formellement interdits, sauf accord express de l'organisateur.
- 2) Les parcs réservés aux concurrents, à l'assistance et aux firmes sont mis à la disposition afin de leur permettre de participer à l'épreuve dans des conditions techniques aussi satisfaisantes que possible. Ces parcs ne peuvent donc être utilisés à des fins publicitaires, commerciales ou de relations publiques, sans accord préalable de l'organisateur.
- 3) Toute publicité aérienne, toute action publicitaire, promotionnelle ou de relations publiques intervenant dans l'espace aérien situé au-dessus du circuit et des communes environnantes, sont strictement interdites sauf accord écrit préalable du responsable du service publicité du Mondial du Quad et des autres autorités administratives compétentes.
- 4) Les dossards officiels devront être impérativement portés et visibles pendant toute la durée de l'épreuve y compris les cérémonies protocolaires (podium, conférence de presse d'arrivée etc.). Le dossard est inclus dans l'engagement et sera conservé par les pilotes à issue de la course.

Malgré tout, pour leur promotion et dossier presse, les pilotes ont la possibilité de faire floquer leurs maillots avec les éléments du dossard officiel, il devra respecter intégralement le cahier des charges fourni par l'organisation sur le positionnement, la couleur et les dimensions cependant le pilote devra impérativement porter le dossard aux essais et pour les courses.

## Article 10 EXTRAIT DU CODE ENVIRONNEMENT

**Les concurrents devront respecter les règles environnementales mises en place par l'organisateur et prévues par le règlement FFM.**

Le Tapis Environnemental est obligatoire pour toutes les disciplines.

Il doit être constitué d'une partie absorbante et d'une partie imperméable.

Son utilisation sera obligatoire partout où le travail sur la moto sera autorisé par les organisateurs.

Les données techniques minimum pour le tapis sont :

- Dimensions : 160 cm X 100 cm minimum
- Capacité d'absorption : 1 litre minimum
- Epaisseur : de 5 à 7 mm minimum

## Article 11 LES DRAPEAUX

**Drapeau national** : Départ de la course

**Drapeau vert** : Piste libre

**Drapeau jaune fixe** : Danger, ralentir et défense de dépasser

**Drapeau jaune agité** : Danger immédiat, ralentir et défense de dépasser. Le pilote n'est pas autorisé à sauter, les roues du quad doivent rester en contact avec le sol.

**Drapeau Blanc Croix de St André Rouge** : Présence du service médical sur la piste. Défense de dépasser. Le pilote n'est pas autorisé à sauter. Les roues du quad doivent rester en contact avec le sol

**Drapeau rouge** : Interruption d'une course ou d'une séance d'essai.

**Drapeau à damiers** : Fin d'une course ou d'une séance d'essai

**Drapeau noir+ n° de course** : Arrêt immédiat retour aux stands



## Article12 ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance.

En cas d'accident, le transport en ambulance, du circuit des 12 heures de Pont-de-Vaux (01) vers l'hôpital reste à la charge des engagés.

Pour les licences « une épreuve » délivrées par la FFM, les pilotes étrangers non ressortissants d'un pays membre de l'Union Européenne ne bénéficient d'aucune garantie attachée à cette licence. Lors des vérifications administratives, vous pouvez souscrire un complément de garantie corporelle. En cas de refus de votre part, nous vous demandons de signer une décharge de responsabilité.

## Article 13 APPLICATION DU PRESENT REGLEMENT

### Tout manquement au présent règlement pourra entraîner une sanction

Les concurrents s'engagent à se conformer au règlement en acceptant toutes les clauses.

Tous les points non prévus au présent règlement sont tranchés par le Jury, conformément aux dispositions prises au sein des textes de référence

Ils s'engagent également à respecter les décisions prises par les organisateurs et ne reconnaissent comme seule juridiction sportive que celle établie par le Code Sportif de la F.F.M.

## Article 14 HEBERGEMENT

Merci de contacter l'Office du Tourisme de Pont de Vaux qui vous communiquera la liste des hôtels, campings et chambres d'hôtes pouvant vous accueillir : Tél : 00.33. (0)3.85.30.30.02 - Fax et répondeur : 00.33.(0)3.85.30.68.69 – e-mail :

[pont.de.vaux.tourisme@wanadoo.fr](mailto:pont.de.vaux.tourisme@wanadoo.fr) [www.pontdevaux.com](http://www.pontdevaux.com)



Secrétariat AMPV  
52 chemin des creuses – 01290 Crottet  
[racingmmo@aol.com](mailto:racingmmo@aol.com)

Tél. +33 03 85 23 10 07

RP Kids Quad - Version 15/11/2023



Numéro : de 0 à 99

**COURSE PDV KIDS QUAD**  
**22, 23, 24 et 25 août 2024**

À retourner avec une enveloppe timbrée libellée à votre adresse,  
ainsi qu'un chèque de **130€** à l'ordre de AMPV 52 Chemin des creuses, 01290 CROTTET France

Nom, prénom : .....	Né (e) le : ...../...../.....
Adresse : .....	
Code postal : .....	Ville : .....
Tél. : .....	Mail : .....
Licence n° .....	Club: .....
Guidon : .....	Numéro .....

Marque :.....Cylindrée :.....  
**Sexe :**            Féminin        Masculin  
**Catégorie :**  
 Benjamin (9/11ans)    Minimes (12/13ans)  
 Cadets (13/15ans)

**Chaque bulletin de participation doit être envoyé au minimum 15 jours avant la date de l'épreuve.**

Chèque encaissable immédiatement ou paiement par carte bancaire sur <https://www.apayer.fr/AMPV>. N'oubliez pas dans REFERENCE de préciser la **catégorie Kids** et le **nom du pilote**. Remboursement en cas de non sélection. Accusé réception par mail sous 8 jours. Confirmation des engagements 2ème quinzaine de juin.

Pilote français	Pilote étranger		Mode de paiement
	CB	SWIFT	
130 € <input type="checkbox"/>	130€	160€ <input type="checkbox"/>	Chèque <input type="checkbox"/> Virement <input type="checkbox"/> CB <input type="checkbox"/>
			n° de chèque.....
			Date.....
			Banque.....
			Titulaire.....



Secrétariat AMPV  
52 chemin des creuses – 01290 Crottet  
[racingmmo@aol.com](mailto:racingmmo@aol.com)

Tél. +33 03 85 23 10 07

RP Kids Quad - Version 15/11/2023

## AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e) Mr, Mme.....autorise mon enfant..... à participer à la course PDV KIDS QUAD et déclare avoir pris connaissance du Règlement de l'épreuve 2024.

Par ailleurs, je m'engage à donner tout pouvoir aux secouristes et médecin sur l'épreuve pour autoriser les actes médicaux nécessaires en cas de blessure de mon enfant.

Fait le : .../.../...

Signature du représentant légal :



Secrétariat AMPV  
52 chemin des creuses – 01290 Crottet  
[racingmmo@aol.com](mailto:racingmmo@aol.com)

Tél. +33 03 85 23 10 07

RP Kids Quad - Version 15/11/2023